



Le Comité Technique Local (CTL) s'est réuni le 07/01/2013 à 14 h pour examiner le volet emplois 2013 de la DDFiP du Tarn.

2 062 emplois seront supprimés en 2013 à la DGFIP dont 8 dans le Tarn. Notre Direction Générale « dont les missions sont au cœur de la République » est « non prioritaire » et voit donc diminuer massivement, pour la 6e année consécutive, le nombre des emplois attribués pour exercer des missions qui, elles, ne diminuent pas.

Le reste des suppressions est « équitablement » réparti entre les directions locales. Un critère de « soutenabilité » est instauré pour éviter que les suppressions soient « insoutenables » ! Pour nous 8 suppressions c'est encore 8 de trop !!

A la demande des organisations syndicales des finances publiques du Tarn, tous les agents dont les emplois sont supprimés ont participé comme experts à la réunion. La pétition locale qui circulait dans les services depuis le 10/12/2012 a été signée par **373** agents du département, et a été remise à la direction locale.

Le directeur a souligné que les gains de productivité « fléchés » (Télédéclaration IR, etc.) étaient réduits (2.5 emplois tout de même !). Le directeur a rappelé qu'il ne faisait qu'appliquer les décisions votées par le Parlement et qu'il essayait de gérer « au mieux » les suppressions locales (gestion des effets d'opportunité : départs à la retraite, réussites à des concours, mutations, etc.).

Le discours tenu par la direction locale était édifiant : fermé, ne supportant pas la contradiction, sans véritable dialogue avec les élus du personnel et les agents dont les emplois étaient supprimés.

Vous trouverez, ci-après, un extrait des propos tenus par le directeur : « Ces suppressions d'emplois n'en sont pas, les agents ne perdent pas leur travail, ils conservent tout de même un poste, ce n'est pas comme dans le privé où les salariés perdent leur emplois et se retrouvent au chômage » .

FO n'a pas manqué de rappeler que pour l'agent qui perdait son poste, la situation demeurerait compliquée, stressante, et difficilement supportable psychologiquement parlant.

Nous avons également rappelé que les services impactés par les suppressions d'emplois étaient déjà en surcharge de travail et en manque d'effectifs.

Pour exemple, FO a démontré que les gains de productivité avancés par la direction sur les 2 services de publicité foncière (ex-conservations des hypothèques) étaient factices. En effet le document de travail remis aux élus du personnel mentionnait « les suppressions d'emplois sont portées sur les missions dont l'exercice est amélioré par la progression de la dématérialisation ou des télé procédures ». Or les chiffres fournis par FO à la direction locale démontrent que les gains de productivité sont extrêmement faibles et ne justifient pas les suppressions de 2 emplois sur les 2 services de publicité foncière (Albi et Castres) . **Au final, le directeur a admis que ces suppressions étaient des participations proportionnelles du département au pot des suppressions. C'est inacceptable !**



Les représentants du personnel ont demandé l'examen de la situation de tous les services où les suppressions étaient « fléchées » (motifs, etc.). La seule réponse de l'administration était d'indiquer qu'il s'agissait pour l'essentiel de la participation proportionnelle du département aux suppressions !

Enfin, les organisations syndicales ont demandé au directeur de prendre position contre les suppressions d'emplois. Devant l'opposition de celui-ci, les élus du personnel ont refusé de voter et ont quitté la séance.

Vos représentants FO :

Sophie COUTANCEAU (SPF de Castres), Florence FAGES (SPF de Castres), Bruno REVERDY (Trésorerie de Rabastens), Pascal RILLIE (PGF av Gambetta), Michel SUAU (Paierie Départementale)

